

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2025

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 5

Date d'affichage de la convocation : 23.09.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf du mois de septembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-trois septembre deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Armand RUPP - Laurent BAYART - Eric THOMY – Eric LEHMANN – Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT – Sylvie RISSE – Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER - Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Grégory RICHERT - Jean -Charles WILLM - Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Gérard CONRAD donne procuration de vote à Monsieur Serge KURT
Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Madame Sophie DIEMER
Monsieur Hervé DIEBOLD donne procuration de vote à Monsieur Philippe ROSER
Madame Julie LINGELSER donne procuration de vote à Madame Sylvie RISSE
Madame Annick MARTZ-KOERNER donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE

Était absent excusé :

Monsieur Sébastien BOUREL

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 2 octobre 2025

Publié sur le site internet de la commune le 2 octobre 2025

Le Maire, Béatrice BULOUE



7. Finances - décision modificative n°2

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 21

Conseillers
absents : 6
dont 5 avec procuration

Mme le Maire rappelle le contexte particulier dans lequel le budget primitif 2025 de la commune a été préparé. Le vote de la loi de finances est intervenu très tard dans le processus d'élaboration du budget communal, et des mesures de restrictions budgétaires à l'encontre des collectivités territoriales ont été annoncées, ce qui laissait entrevoir des baisses de recettes.

C'est dans cet esprit que la recette correspondant au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales n'a pas été inscrite. Les montants de ce fonds ont été notifiés et s'élèvent à un prélèvement de 8 576 € en dépense et un reversement de 54 888 € en recette. Il y a lieu d'intégrer ces montants.

Par ailleurs, les neuf premiers mois d'exécution budgétaire font apparaître des articles pour lesquels les crédits budgétaires ne seront pas suffisants. Il s'agit du chauffage urbain : on observe que les consommations de gaz durant la première partie de l'année sont supérieures aux prévisions, d'environ 10 % ce qui amène à un dépassement prévisible de crédits à fin d'année.

Pour ce qui est des charges de copropriété, la commune a été facturée en 2025 des charges du Pôle intergénérationnel pour la période de 2023 à 2025. Les sommes n'étaient pas connues au moment du vote du budget.

Enfin, le matériel roulant et les bâtiments communaux ont connu en 2025 des avaries et pannes exceptionnelles impliquant un dépassement des crédits prévus.

En ce qui concerne l'investissement, il y a lieu de prévoir un ajustement des crédits pour :

- Changement de la porte du gymnase (devis plus élevé que les prévisions) et équipement en vidéo protection
- Achat de malles PPMS pour les écoles

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

D é s i g n a t i o n		Dépenses		Recettes	
		Diminution des crédits	Augmentatio n des crédits	Diminution des crédits	Augmentatio n des crédits
F O N C T I O N N E M E N T					
D / 739221-01 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales			1 500,- €		
D / 60613 Chauffage urbain			12 500,- €		
D / 614 charges de copropriété			15 000,- €		
D / 61521 Entretien de bâtiments publics			20 000,- €		
D / 61551 Entretien sur matériel roulant			5 000,- €		
R / 732221-01 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales					54 000,- €
TOTAL FONCTIONNEMENT			54 000,- €		54 000,- €
I N V E S T I S S E M E N T		Prog			
D / 21314-321 Construc bât. sportifs (gymnase)	312		11 000,- €		
D / 2188-211 Autres immobilisations (Mat.Leclerc)	210		500,- €		
D / 2188-211 Autres immobilisations (Mat. Haldenbourg)	212		400,- €		
D / 2188-212 Autres immobilisations (Ecole Leclerc)	213		1 630,- €		
D / 21312-212 Construc bât. scolaires (école élém.)	213	13 530,- €			
TOTAL INVESTISSEMENT			13 530,- €	13 530,- €	

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la décision modificative n°2 du budget 2025 conformément au tableau présenté ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Par 26 Voix pour

Mundolsheim, le 2 octobre 2025

Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,

Cathie PETRI